

Semaine romande de la lecture 2025

Classe de 5e-6e à Rochefort

Ma collègue et moi-même vivons chaque année une belle expérience: la Semaine romande de la lecture. Cette semaine particulière offre à nos élèves une parenthèse bienvenue dans l'année scolaire.

Cette année, à la mi-mars, chaque élève a décoré un sac en toile sur le thème «Nature en livres». Puis, avec ma duettiste, nous avons rempli chaque sac en toile de divers livres (BD, revue, manga, roman jeunesse, etc.).

Le lundi de la Semaine romande de la lecture, les enfants ont découvert les livres que nous avons glissés dans leur sac. Ils-elles ont emporté le tout à la maison avec comme devoirs de lire chaque jour au moins 20 minutes.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nos élèves sont rentrés chez eux-elles ce lundi-là.

Cette activité les a ravies, les laissant libres dans leur organisation journalière tout en leur demandant de gérer le matériel prêté.

L'expérience est belle à vivre et à partager!

Corinne Jeannot-Tschopp



2032, c'est loin et proche à la fois!

En 2032, le canton devra se conformer aux directives fédérales: la maturité passera de trois à quatre ans.

Après avoir réfléchi à un système «11+4» (onze années de scolarité obligatoire et quatre années de lycée) et à un «10+4», le canton a choisi en 2024 d'élaborer un «système mixte», car le côté financier est malheureusement entré dans l'équation.

À mes yeux, ce choix risque de créer un stress supplémentaire pour les élèves, certain-es d'entre eux-elles (ou leurs parents) désirant à tout prix un passage au lycée le plus vite possible.

Au cycle 3, on aura donc des élèves qui devront faire en deux ans le programme prévu pour trois. Cela va générer indéniablement une énorme pression, qui va également se ressentir au niveau des enseignant-es!

Avec le système «11+4», chaque élève serait beaucoup plus serein-e pour atteindre tous les objectifs décrits dans le PER et les enseignant-es auraient trois véritables années pour faire leur programme, contrairement au système hybride actuel qui est assez contraignant, la 11e année étant considérée comme la 1re année de lycée. Il faut donc terminer le programme du cycle 3 mais aussi commencer le programme du secondaire II en trois ans. Un «11+4» permettrait de gagner en qualité de travail et il est également certain que cela aurait un impact positif sur le nombre de redoublements.

Si le gouvernement persiste dans son choix, comment va-t-il organiser le changement vers ce nouveau système mixte?

Des sélections ou examens seront-ils organisés en fin de 8e année pour savoir quel-le élève ira au cycle 3 «version expresse» (2 ans seulement) ou «version standard»?

Cela signifierait que des élèves devraient faire des choix professionnels dès l'âge de 12 ans, voire 11 ans si c'est un-e élève avancé-e. Je ne vois aucun avantage à ce niveau-là. Cela va simplement générer un stress énorme. Un autre point m'inquiète également au niveau des enseignant-es en plus du stress et de l'organisation du cycle: c'est l'emploi.

Avec un système hybride, il y aurait forcément moins d'élèves au cycle 3 et par conséquent, moins de classes et moins de postes de travail.

En me basant sur la politique d'austérité actuelle des finances, les lycées engageront bien des enseignant-es, mais je ne pense pas que toutes les heures «perdues» au cycle 3 seront compensées au secondaire II.

Face à tous ces questionnements, je m'étonne du peu de réactions de la part des collègues du cycle 3. C'est vrai que tout cela semble lointain et concerner seulement les lycées. Mais les impacts seront très importants pour les trois dernières années de la scolarité obligatoire.

Si on ne se mobilise pas maintenant, il sera par la suite trop tard et le système ne pourra plus être changé...

Yvan Jourdain

Une maturité mixte à Neuchâtel? Mais comment?



Après les élections du mois de mars, qui ont vu la gauche reprendre la majorité au Conseil d'État, une nouvelle législature commencera dès le mois de mai dans le canton de Neuchâtel. À l'heure où j'écris ces lignes, le nom du- de la futur-e Chef-fe de l'Éducation n'est pas encore connu. Cependant, il y a une certitude, c'est qu'un dossier prioritaire et particulièrement délicat se trouve déjà sur son bureau...

Septembre 2022: Neuchâtel, Vaud et le Jura répondent négativement à la consultation du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et de la CDIP à propos de la durée minimale pour la préparation de l'examen de la maturité fédérale. Non, ces trois cantons ne souhaitent absolument pas une durée d'études de quatre ans pour le lycée et ils le disent haut et fort. Dans le même temps, le SER, soutenu par le SSP, la SSPES, la CLACESO et la FAPERT disent radicalement le contraire. Oui, une durée d'études de quatre années au lycée est parfaitement légitime, et cela sans aucune réduction de la scolarité obligatoire. Selon eux, la maturité fédérale devrait donc s'acquérir en 15 années d'études (11+4), soit une de plus qu'actuellement, pour donner le temps à nos jeunes d'assimiler des exigences et contenus scolaires en constante augmentation.

22 juin 2023: La décision fédérale tombe. La maturité se fera obligatoirement en quatre années, ceci dès 2032. Les cantons sont chargés de s'organiser en conséquence d'ici-là, sous peine de se voir refuser la reconnaissance de leurs diplômes. Aïe...

Mars 2024: Après consultation, laquelle a révélé une large adhésion au système 11+4, notre Conseil d'État, soucieux d'économies, décide d'opter pour un «système mixte» tel que pratiqué à l'heure actuelle par d'autres cantons. Ce qui signifierait que, dès 2032, une partie de nos élèves quitteraient le cycle 3 après la 10e pour entrer au lycée (10+4), alors que les autres termineraient normalement leur 11e avant d'entamer un apprentissage ou de rejoindre à leur tour le lycée (11+4).

Novembre 2024: Les membres du SAEN présent-es à la journée syndicale plébiscitent le modèle 11+4. De nombreux arguments pour cette option sont présentés:

Pression et redoublements diminués au cycle 3 comme au lycée

«Le lycée actuel en trois ans fait peser une énorme pression sur les épaules des lycéen-nes.»

«Être performant-e toujours plus tôt, plus vite! Où va-t-on?»

Possibilité donnée à toutes et tous les élèves de terminer leur scolarité obligatoire «tranquillement»

«Chaque élève a droit à une école obligatoire sur 11 années, peu importe le choix de son avenir professionnel.»

«11+4, pour le bien de toutes et tous les élèves!»

«C'est honteux dans un pays si riche d'économiser sur le dos des jeunes!»

«Pas d'éducation au rabais!»

Meilleur investissement dans l'orientation des élèves et dans leurs projets personnels

«L'avenir, ce sont nos jeunes et c'est pour cette population que l'on doit investir!»

«10 années obligatoires = risque accru de précarisation des jeunes en décrochage!»

Valorisation de la formation professionnelle

«Scandaleux! La société a plus besoin de personnes manuelles qu'intellectuelles.»

«Et la formation obligatoire jusqu'à 18 ans? On en parle? Cela éviterait que des élèves soient abandonnés...»

Évitement du vieux piège de l'élitisme académique

«Comment justifier une année obligatoire supprimée pour "l'élite"?»

«10+4? Mais ces élèves neuchâtelois auront-ils les compétences nécessaires pour les grandes écoles telles que EPFL ou EPFZ?»

Revalorisation de la 11e par des stages professionnels et/ou des séjours linguistiques et accompagnement de chaque jeune jusqu'à l'âge de 18 ans dans son projet de formation

«Il manque une «école» après la 11e, qui ne soit ni pour l'élite (lycées) ni pour les enfants qui savent ce qu'ils veulent faire (apprentissages). Il faut une école pour les indécis-es, ceux qui sont en difficulté! Une école qui les réconcilie avec l'école, qui les aide à trouver leur voie.»

«N'oublions pas que la maturité d'un-e enfant ne peut être rabotée. Ils-elles ne sont pas toujours prêt-es si tôt (à 13 ans) pour entrer dans la peau d'un-e étudiant-e.»

Conclusion (provisoire)...

Les travaux sont maintenant lancés au sein d'un comité de pilotage cantonal et de plusieurs groupes de travail spécifiques. Cette année, un projet sera mis sur pied par nos autorités. En 2026, le Grand Conseil en sera informé, de telle manière que la décision finale puisse être prise, après les consultations et délais légaux, en 2027. Les élèves actuellement en 3e devraient ainsi avoir la chance d'entrer dans ce nouveau système à la rentrée d'août 2032. Pour le SAEN, le système mixte envisagé comporte trop d'inconnues et d'incertitudes, et nous tenons absolument à ce que l'avis des enseignant-es concerné-es soit écouté et pris en compte.

Pierre-Alain Porret, président du SAEN